

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON PICAUD BROSSÉ  
APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS  
DE SAINT GENIS LES OLLIERES**

**SALLE du REZ de CHAUSSEE**

Vous êtes autorisé à utiliser la **grande salle** de la Maison Picaud Brosse qui est un bâtiment communal. Cette salle a une capacité de 60 places assises ou 80 personnes debout. Ces effectifs doivent être strictement respectés.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ACCEDER AUX ETAGES DU BATIMENT.**

**Nous vous rappelons :**

**que vous êtes tenus de laisser la salle et les annexes, (cuisine, sanitaires, hall) dans un état de parfaite propreté.**

**I - CONSIGNES PARTICULIERES :**

Nous vous demandons à l'aide du nécessaire de nettoyage situé dans le placard sous les escaliers du hall :

- d'effectuer **LE LAVAGE et LE NETTOYAGE de la salle, du hall, de la cuisine, et des sanitaires** à l'aide du nécessaire à nettoyage situé dans le placard du hall d'entrée
- de **nettoyer l'électroménager** en suivant les consignes affichées
- de procéder au lavage **des tables et des chaises**
- **de sortir les poubelles dans le container extérieur**
- **de ne pas mettre de verre et de déchets recyclables dans les poubelles (des silos de tri sont situés dans le village)**
- de ne pas coller d'affiches contre les portes, murs, ou autres (ni scotch, ni punaises)
- de ne pas toucher au disjoncteur, ni au réglage de l'électroménager et du chauffage.
- **de replacer les tables** comme sur le plan de tables affiché.

**II - CONSIGNES DE SECURITE ET DE SONORISATION :**

**Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.**

**Toute activité bruyante est interdite. Les manifestations devront se dérouler dans le plus grand respect du voisinage.**

Afin de respecter les consignes de sécurité, l'accès aux issues de secours doit être laissé libre de tout encombrement. **Les portes repérées par un dispositif « ISSUE DE SECOURS » doivent être déverrouillées le temps de la manifestation.**

**III – CONSIGNES DE STATIONNEMENT**

Le stationnement des véhicules se fera **exclusivement sur le parking situé rue du Guillot** (un peu plus haut que la maison). Il est formellement interdit des stationner des véhicules dans la cour de la maison Picaud Brosse. Seuls les véhicules pour personnes handicapées et les véhicules de déchargement peuvent y avoir accès, **à condition de laisser le passage aux véhicules de service et de secours.**

**III - MODALITES DE LOCATION**

La grande salle de la maison Picaud Brosse est gracieusement mise à disposition des associations St Genoises **sur accord obligatoire du Maire.**

Une caution de location de 1 000 € sera demandée pour l'année scolaire et restituée en fin d'année à la clôture des activités (juillet).

Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée.

La personne qui recevra les clés sera tenue pour responsable des dégâts éventuellement constatés et du non-respect des clauses stipulées dans le règlement.

Les clés ne seront données, par la mairie, que le jour même de la réservation.

Toute réservation ou désistement doit se faire **exclusivement** auprès du service Vie Locale.

**GESTIONNAIRE MAISON PICAUD BROSSÉ :**

Service Mairie : service Vie Locale

☎ 04.78.57.84.34

Faire précéder de la mention « lu et approuvé » votre signature.

Nom et prénom de l'utilisateur :

Le

**Valable pour toutes les utilisations durant l'année scolaire en cours**